

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 JUIN 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, BAREILE, Mme CABELLO, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Anne-Marie ANCHEN à Jean BEDECARRAX
Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ
Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE
Michel LAURONCE à Jean MENE-SAFRANE
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Eliane YTHIER

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Georgette SALHI suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jacques CARSUZAA, Jean-Marie GOUINEAU, Jean LOUSTALET, Jean-Pierre DOMECCQ, Philippe GARROTE, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130620-09-URB

AVAP D'OLORON : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

M. GAILLAT rappelle que par délibérations en date des 30 décembre 2010 et 22 novembre 2012, la Ville d'Oloron Sainte Marie a décidé de créer une Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine qui se substitue à la ZPPAUP conformément aux textes en vigueur.

Pour conduire cette démarche, la commune d'Oloron a sollicité l'intervention de la CCPO (services du Pôle Urbanisme-Habitat-Mobilité assistés du service Patrimoine) sous la forme d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après échange entre les services concernés, un projet de convention de mandat a été établi. Il est joint à la présente.

L'intervention de la CCPO se fera sur la base des conditions financières fixées dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2011, étant entendu que la ville prendra en

charge les prestations extérieures qui seront réglées directement (étude, frais de reprographie, de publicité, d'enquête, d'affranchissement...).

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** l'intervention de la CCPO (services du Pôle Urbanisme Habitat Mobilité assistés du service Patrimoine) dans le cadre d'une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la création de l'AVAP d'Oloron
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 20 juin 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT